

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

Date de convocation : 23 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 27 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de LARÇAY, légalement convoqué le jeudi 23 mars 2023, s'est réuni à la salle Denis BRISSON, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-François CESSAC, Maire.

En présence de Mesdames et Messieurs Eric ANEZO, Bernadette BONGRAND, Véronique BRÉMONT, Nathalie DESCHAMPS, Michel DESHOULIERES, Bruno GARREAU Sandrine GAUDRON, Marie HENOT, Roxane NAKACHE, Dominique PEIGNAUX, Nathalie PENOT-COINDRE, Yves PETIBON, Jean-Marie RENAUDEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

- Madame Delphine BERGÉ donne pouvoir à Madame Véronique BRÉMONT
- Monsieur Francis BOUTIN donne pouvoir à Monsieur Yves PETIBON
- Monsieur Mathieu MABROUQUE donne pouvoir à Monsieur Bruno GARREAU
- Monsieur Julien PILTÉ donne pouvoir à Madame Marie HENOT
- Madame Sophie LESCORNEZ

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance : 14

Nombre de votants à l'ouverture de la séance : 18

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection à main levée du secrétaire de séance. Monsieur Jean-Marie RENAUDEAU a été élu à l'unanimité secrétaire de séance.

Ordre du jour :

A) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 mars 2023

B) Délibérations

- | | |
|---------------|---|
| 2023 2703 010 | Approbation du compte de gestion du budget Principal – exercice 2022 |
| 2023 2703 011 | Approbation du compte administratif du budget Principal – exercice 2022 |
| 2023 2703 012 | Affectation des résultats du budget principal de l'exercice 2022 |
| 2023 2703 013 | Approbation du compte de gestion du budget Eau – exercice 2022 |

2023 2703 014	Approbation du compte administratif du budget Eau – exercice 2022
2023 2703 015	Affectation des résultats du budget Eau de l'exercice 2022
2023 2703 016	Approbation du compte de gestion du budget Assainissement – exercice 2022
2023 2703 017	Approbation du compte administratif du budget Assainissement – exercice 2022
2023 2703 018	Affectation des résultats du budget Assainissement de l'exercice 2022
2023 2703 019	Approbation du compte de gestion du budget Panneaux Photovoltaïques – exercice 2022
2023 2703 020	Approbation du compte administratif du budget Panneaux Photovoltaïques – exercice 2022
2023 2703 021	Affectation des résultats du budget Panneaux Photovoltaïques de l'exercice 2022
2023 2703 022	Vote des taux de la fiscalité directe locale - Fixation des taux d'imposition pour l'année 2023
2023 2703 023	Amortissement des études versées en 2022 - Budget de la Commune
2023 2703 024	Amortissement des fonds de concours éclairage public versés en 2022 - Budget de la Commune
2023 2703 025	Amortissement des subventions d'équipement versées en 2022 (subventions aides achats vélos aux particuliers) - Budget de la Commune
2023 2703 026	Amortissement d'une étude versée en 2022 - Budget de l'Eau
2023 2703 027	Amortissement d'achat de matériel en 2021 - Budget Panneaux Photovoltaïques
2023 2703 028	Vote du budget primitif 2023 – Budget Principal
2023 2703 029	Vote du budget primitif 2023 – Budget Eau
2023 2703 030	Vote du budget primitif 2023 – Budget Assainissement
2023 2703 031	Vote du budget primitif 2023 – Budget Panneaux Photovoltaïques
2023 2703 032	Bilan des acquisitions 2022

00 - Informations au Conseil Municipal au titre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

01 – Divers

A / Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 mars 2023

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

B / Délibérations du Conseil Municipal

2023 2703 010	Approbation du compte de gestion du budget Principal – exercice 2022
---------------	--

Madame Bernadette BONGRAND, adjointe en charge des finances, donne lecture du rapport suivant :

Le comptable public est tenu d'établir et de transmettre le compte de gestion au plus tard le 1^{er} juin de l'exercice suivant, c'est-à-dire le document retraçant les opérations budgétaires en dépenses et en recettes réalisées au cours de l'exercice concerné.

Madame Bernadette BONGRAND présente au Conseil Municipal les résultats du compte de gestion de l'exercice 2022 établi par le comptable.

Rapprochement Compte de Gestion / Compte Administratif 2022 de la Commune :

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET PRINCIPAL

RESULTATS BRUTS 2022 :

FONCTIONNEMENT

Total des mandats (dépenses)	1 684 383,69 €
Total des titres (recettes)	2 167 204,16 €
Différence	482 820,47 €

INVESTISSEMENT

Total des mandats (dépenses)	1 414 795,81 €
Total des titres (recettes)	684 459,95 €
Différence	- 730 335,86 €

RESULTATS REPORTEES 2021 (inscrits au budget 2022)

Fonctionnement	
002-Excédents	1 162 425,25 €
Investissement	
001-Solde d'exécution d'investissement (D)	272 054,63 €
001-Solde d'exécution d'investissement (R)	
1068-Excédents de fonctionnement capitalisés (R)	

RESULTAT CUMULE	
Fonctionnement	1 645 245,72 €
Investissement	- 458 281,23 €

COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET PRINCIPAL				
Budget Principal	Résultat de clôture 2021	Part affectée à l'investissement (1068)	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
Investissement	272 054,63		-730 335,86	-458 281,23
Exploitation	1 642 421,35	479 996,10	482 820,47	1 645 245,72
	1 914 475,98	479 996,10	-247 515,39	1 186 964,49

Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice 2022, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par Madame le comptable public,

Après s'être assuré que Madame le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant la concordance des écritures comptables de l'ordonnateur et du comptable, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le compte de gestion du budget de la Commune pour l'exercice 2022 qui s'établit comme suit :

Budget Principal	Résultat de clôture 2021	Part affectée à l'investissement (1068)	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
Investissement	272 054,63		-730 335,86	-458 281,23
Exploitation	1 642 421,35	479 996,10	482 820,47	1 645 245,72
	1 914 475,98	479 996,10	-247 515,39	1 186 964,49

- **Déclare** que le Compte de Gestion du budget principal dressé pour l'année 2022 par le Comptable public n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes
- **Invite** Monsieur le Maire à signer le Compte de Gestion 2022 du budget principal

2023 2703 011	Approbation du compte administratif du budget Principal – exercice 2022
---------------	--

Madame Bernadette BONGRAND, adjointe en charges des finances, présente le compte administratif 2022. Il est strictement identique au compte de gestion précédemment adopté.

Elle expose le rapport suivant :

Le compte administratif 2022 de la commune de LARÇAY s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

➤ **Pour la section de fonctionnement**

Recettes	=	+ 2 146 105,52 €
Reversement excédent budget Panneaux Photovoltaïques 2021		+ 21 098,64 €
Dépenses	=	- 1 684 383,69 €
Résultat de fonctionnement 2022	=	+ 482 820,47 €
Report excédent de fonctionnement 2021	=	+1 162 425,25 €
Excédent de fonctionnement 2022	=	+ 1 645 245,72 €
Virement à la section d'investissement		- 513 047,96 €
Excédent de fonctionnement 2022 à reporter sur 2023		+ 1 132 197,76 €

➤ **Pour la section d'investissement**

Recettes	=	+ 204 466,85 €
Dépenses	=	- 1 414 795,81 €
Restes à réaliser en recettes 2021		- 77 990,60 €
Restes à réaliser en recettes 2022		+ 476 069,19 €
Restes à réaliser en dépenses 2021		+ 830 041,33 €
Restes à réaliser en dépenses 2022	=	- 530 835,92€
Déficit d'investissement 2022	=	- 513 047,96 €
Virement de la section de fonctionnement		+ 513 047,96 €
Déficit d'investissement 2022 à reporter sur 2023		0,00 €

Le détail des investissements par opération est le suivant :

Dépenses d'équipement	CA 2022		RAR 2022	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération 101 - Voirie Rénovation rue des Caves à goûter Rénovation rue Paul-Louis Courier Fonds de concours éclairage public parking François Mitterrand	332 220,00	17 007,00	475 425,00	141 684,00
Opération 103 - Bâtiments Travaux maison Jean Moulin Equipement restaurant scolaire	40 839,00	0,00	0,00	0,00
Opération 107 - Urbanisme Etudes création ZAC Plaudrie	51 600,00	0,00	8 010,00	0,00
Opération 108 - Sports Fonds de concours éclairage public terrain tennis	9 516,00	19 708,00	1 600,00	0,00
Opération 111 - Mairie Ordinateurs mairie Travaux salle Denis Brisson	111 144,00	0,00	12 619,00	28 510,00
Opération 112 - Ecoles Vidéoprojecteurs Matériel informatique	32 490,00	16 126,00	4 200,00	0,00
Opération 121 - Environnement Jeux	179,00	0,00	0,00	9 500,00
Opération 123 - Salle François Mitterrand Autolaveuse	4 620,00	0,00	9 818,00	0,00
Opération 125 - Ludothèque Création	467 299,00	0,00	15 744,00	221 375,00
Opération 126 - Salle Les Caudalies Achat salle	222 682,00		3 420,00	75 000,00
TOTAL PROJETS 2022	1 272 589,00	52 841,00	530 836,00	476 069,00

Monsieur Jean-François CESSAC indique qu'il s'agit d'un bon résultat. En cumulé, le fonds de roulement ne baisse que de 30 000 € environ par rapport à 2021.

Monsieur Jean-François CESSAC quitte la salle à 19h14.

Sous la présidence de Madame Bernadette BONGRAND, le Maire ayant quitté la salle au moment du vote conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, après présentation et examen, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve, le compte administratif 2022 du budget principal de la Commune et arrête les comptes comme suit :

Investissement	Prévues	Réalisées	Reste à réaliser	Résultat de l'exercice
Dépenses	2 554 247,84	1 414 795,81	530 835,92	-730 335,86
Recettes	2 554 247,84	684 459,95	476 069,19	
Fonctionnement	Prévues	Réalisées	Reste à réaliser	Résultat de l'exercice
Dépenses	3 253 926,36	1 684 383,69		482 820,47
Recettes	3 253 926,36	2 167 204,16		

Monsieur Jean-François CESSAC revient à 19h16.

2023 2703 012	Affectation des résultats du budget principal de l'exercice 2022
---------------	--

Le Conseil Municipal est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-François CESSAC, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2022 conforme au compte de gestion.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, constatant que le compte administratif laisse apparaître un résultat global de 1 186 964,49 Euros sur le budget principal de la commune, il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation selon les données suivantes :

	Résultat de clôture 2021	Part affectée à l'investissement (1068)	Mandats émis (dépenses 2022)	Titres émis (Recettes 2022)	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
Investissement	272 054,63	0,00	1 414 795,81	684 459,95	-730 335,86	-458 281,23
Fonctionnement	1 642 421,35	-479 996,10	1 684 383,69	2 167 204,16	482 820,47	1 645 245,72
Total	1 914 475,98	-479 996,10	3 099 179,50	2 851 664,11	-247 515,39	1 186 964,49

Restes à réaliser d'investissement (RAR)		
Dépenses	Recettes	Solde
-530 835,92	476 069,19	-54 766,73

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022	
Résultat de clôture Investissement (article 001)	-458 281,23
RAR Dépenses	-530 835,92
RAR Recettes	476 069,19
Besoin de financement	-513 047,96
Affectation (article 1068) Si besoin de financement > 0 , article 1068 = 0, sinon = besoin de financement	-513 047,96
Reprise du solde de clôture en fonctionnement	1 645 245,72
Solde de clôture de fonctionnement (article 002) Si Besoin de financement >0, article 002 = solde de clôture de fonctionnement Sinon + Besoin de financement	1 132 197,76

Vu, l'approbation du compte administratif 2022,

Considérant, que le compte administratif 2022 fait apparaître :

- Un résultat (déficit) de la section d'investissement de : - 458 281,23 €
- Un résultat (excédent) de la section de fonctionnement de : 1 132 197,76 €
- Un solde d'investissement, y compris les RAR (besoin de financement) de :
- 513 047,96 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats 2022 du budget principal de la commune de la façon suivante :

C/001 Déficit d'investissement reporté: -458 281,23 €

C/1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 513 047,96 €

C/002 Excédent de fonctionnement reporté : 1 132 197,76 €

2023 2703 013	Approbation du compte de gestion du budget Eau – exercice 2022
---------------	---

Madame Bernadette BONGRAND, adjointe en charge des finances, donne lecture du rapport suivant :

Le comptable public est tenu d'établir et de transmettre le compte de gestion au plus tard le 1^{er} juin de l'exercice suivant, c'est-à-dire le document retraçant les opérations budgétaires en dépenses et en recettes réalisées au cours de l'exercice concerné.

Madame Bernadette BONGRAND présente au Conseil Municipal les résultats du compte de gestion de l'exercice 2022 établi par le comptable.

Rapprochement Compte de Gestion / Compte Administratif 2022 du budget eau :

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

RESULTATS BRUTS 2022 :	
FONCTIONNEMENT	
Total des mandats (dépendes)	216 412,30 €
Total des titres (recettes)	248 451,54 €
Différence	32 039,24 €
INVESTISSEMENT	
Total des mandats (dépendes)	28 882,00 €
Total des titres (recettes)	62 240,87 €
Différence	33 358,87 €

RESULTATS REPORTES 2021 (inscrits au budget 2022)	
Fonctionnement	
002-Excédents	228 358,39 €
Investissement	
001-Solde d'exécution d'investissement (D)	20 432,62 €
1068-Excédents de fonctionnement capitalisés (R)	

RESULTAT CUMULE	
Fonctionnement C = A + B	260 397,63 €
Investissement D = A' + B'	53 791,49 €

COMPTE DE GESTION 2022

Budget Eau	Résultat de clôture 2021	Part affectée à l'investissement (1068)	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
Investissement	20 432,62		33 358,87	53 791,49
Exploitation	228 358,39		32 039,24	260 397,63
	248 791,01	0,00	65 398,11	314 189,12

Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice 2022, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par Madame le comptable public,

Après s'être assuré que Madame le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant la concordance des écritures comptables de l'ordonnateur et du comptable, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le compte de gestion du budget de l'Eau pour l'exercice 2022 qui s'établit comme suit :

Budget Eau	Résultat de clôture 2021	Part affectée à l'investissement (1068)	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
Investissement	20 432,62		33 358,87	53 791,49
Exploitation	228 358,39		32 039,24	260 397,63
	248 791,01	0,00	65 398,11	314 189,12

- **Déclare** que le Compte de Gestion du budget Eau dressé pour l'année 2022 par le Comptable public n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes
- **Invite** Monsieur le Maire à signer le Compte de Gestion 2022 du budget Eau

2023 2703 014	Approbation du compte administratif du budget Eau – exercice 2022
---------------	--

Madame Bernadette BONGRAND, adjointe en charges des finances, présente le compte administratif 2022. Il est strictement identique au compte de gestion précédemment adopté.

Elle expose le rapport suivant :

Le compte administratif 2022 du budget annexe de l'eau de la commune de Larçay se présente en dépenses et recettes comme suit :

Pour la section de fonctionnement

Recettes	+ 248 451,54 €
Dépenses	- 216 412,30 €
Résultat de fonctionnement 2022	+ 32 039,24 €
Report section fonctionnement 2021	+ 228 358,39 €
Excédent de fonctionnement à reporter sur 2023	+ 260 397,63 €

Pour la section d'investissement

Recettes	+ 62 240,87 €
Dépenses	- 28 882,00 €
Résultat d'investissement 2022	+ 33 358,87 €
Report section d'investissement 2021	+ 20 432,62 €
Excédent d'investissement à reporter sur 2023	+ 53 791,49 €

Eléments significatifs :

Fonctionnement :

Dépenses :

- Achat d'eau à Tours Métropole Val de Loire : 87 522 €

- Taxes et redevances : 26 602 €
- Dotations aux amortissements : 59 127 €
- Intérêts d'emprunts : 3 766 €
- Personnel affecté par la collectivité : 19 950 €

Recettes :

- Vente de l'eau (y compris taxes et redevances) : 217 861 €
- Travaux : 14 524€
- Reprise de provisions : 3 545 €

Investissement :

Dépenses :

- Frais d'études : Débitmètres : 1 230 €
- Achats de compteurs : 5 445€
- Remboursement en capital des emprunts : 13 416 €
- Amortissements : 6 633 €

Recettes :

- FCTVA : 3 114 € (2 années)
- Dotations aux amortissements : 59 127 €

Monsieur Jean-François CESSAC quitte la salle à 19h27.

Sous la présidence de Madame Bernadette BONGRAND, le Maire ayant quitté la salle au moment du vote conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, après présentation et examen, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve, le compte administratif 2022 du budget Eau de la Commune et arrête les comptes comme suit :

Investissement	Prévues	Réalisées	Reste à réaliser	Résultat de l'exercice
Dépenses	174 891,20	28 882,00		33 358,87
Recettes	174 891,20	62 240,87		
Fonctionnement	Prévues	Réalisées	Reste à réaliser	Résultat de l'exercice
Dépenses	482 548,39	216 412,30		32 039,24
Recettes	482 548,39	248 451,54		

Monsieur Jean-François CESSAC revient à 19h29.

Le Conseil Municipal est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-François CESSAC, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2022 conforme au compte de gestion.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, constatant que le compte administratif laisse apparaître un résultat global de 314 189,12 Euros sur le budget Eau de la commune, il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation selon les données suivantes :

	Résultat de clôture 2021	Part affectée à l'investissement (1068)	Mandats émis (dépenses 2022)	Titres émis (Recettes 2022)	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
Investissement	20 432,62	0,00	28 882,00	62 240,87	33 358,87	53 791,49
Fonctionnement	228 358,39	0,00	216 412,30	248 451,54	32 039,24	260 397,63
Total	248 791,01	0,00	245 294,30	310 692,41	65 398,11	314 189,12

Restes à réaliser d'investissement (RAR)		
Dépenses	Recettes	Solde
0,00	0,00	0,00

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022	
Résultat de clôture Investissement (article 001)	53 791,49
RAR Dépenses	0,00
RAR Recettes	0,00
Excédent de financement	53 791,49
Affectation (article 1068) Si besoin de financement > 0 , article 1068 = 0, sinon = besoin de financement	0,00
Reprise du solde de clôture en fonctionnement	260 397,63
Solde de clôture de fonctionnement (article 002) Si Besoin de financement >0, article 002 = solde de clôture de fonctionnement	260 397,63

Vu, l'approbation du compte administratif 2022,

Considérant, que le compte administratif 2022 fait apparaître :

- Un résultat (excédent) de la section d'investissement de : 53 791,49 €
- Un résultat (excédent) de la section de fonctionnement de : 260 397,63 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats 2022 du budget Eau de la commune de la façon suivante :

C/001 Excédent d'investissement reporté: 53 791,49 €
C/002 Excédent de fonctionnement reporté : 260 397,63 €

2023 2703 016	Approbation du compte de gestion du budget Assainissement – exercice 2022
---------------	--

Madame Bernadette BONGRAND, adjointe en charge des finances, donne lecture du rapport suivant :

Le comptable public est tenu d'établir et de transmettre le compte de gestion au plus tard le 1^{er} juin de l'exercice suivant, c'est-à-dire le document retraçant les opérations budgétaires en dépenses et en recettes réalisées au cours de l'exercice concerné.

Madame Bernadette BONGRAND présente au Conseil Municipal les résultats du compte de gestion de l'exercice 2022 établi par le comptable.

Rapprochement Compte de Gestion / Compte Administratif 2022 du budget assainissement :

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

RESULTATS BRUTS 2022 :

FONCTIONNEMENT

Total des mandats (dépenses)	131 428,02 €
Total des titres (recettes)	205 831,69 €
Différence	74 403,67 €

INVESTISSEMENT

Total des mandats (dépenses)	16 417,73 €
Total des titres (recettes)	39 967,02 €
Différence	23 549,29 €

RESULTATS REPORTEES 2021 (inscrits au budget 2022)

Fonctionnement	
002-Excédents	179 624,11 €
Investissement	
001-Solde d'exécution d'investissement	42 097,89 €
1068-Excédents de fonctionnement capitalisés (R)	- €

RESULTAT CUMULE

Fonctionnement C = A + B	254 027,78 €
Investissement D = A' + B'	65 647,18 €

COMPTE DE GESTION 2022				
Budget Assainissement	Résultat de clôture 2021	Part affectée à l'investissement (1068)	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
Investissement	42 097,89		23 549,29	65 647,18
Exploitation	179 624,11	0,00	74 403,67	254 027,78
	221 722,00	0,00	97 952,96	319 674,96

Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice 2022, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par Madame le comptable public,

Après s'être assuré que Madame le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant la concordance des écritures comptables de l'ordonnateur et du comptable, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le compte de gestion du budget de l'assainissement pour l'exercice 2022 qui s'établit comme suit :

Budget Assainissement	Résultat de clôture 2021	Part affectée à l'investissement (1068)	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
Investissement	42 097,89		23 549,29	65 647,18
Exploitation	179 624,11	0,00	74 403,67	254 027,78
	221 722,00	0,00	97 952,96	319 674,96

- **Déclare** que le Compte de Gestion du budget Assainissement dressé pour l'année 2022 par le Comptable public n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes
- **Invite** Monsieur le Maire à signer le Compte de Gestion 2022 du budget Assainissement

2023 2703 017	Approbation du compte administratif du budget Assainissement – exercice 2022
---------------	--

Madame Bernadette BONGRAND, adjointe en charges des finances, présente le compte administratif 2022. Il est strictement identique au compte de gestion précédemment adopté.

Elle expose le rapport suivant :

Le compte administratif 2022 du budget annexe de l'assainissement de la commune de Larçay se présente en dépenses et recettes comme suit :

Pour la section de fonctionnement

Recettes	+ 205 831,69 €
Dépenses	- 131 428,02 €
Résultat de fonctionnement 2022	+ 74 403,67 €
Report section fonctionnement 2021	+ 179 624,11 €
Excédent de fonctionnement à reporter sur 2023	+ 254 027,78 €

Pour la section d'investissement

Recettes	+ 39 967,02 €
Dépenses	- 16 417,73 €
Résultat d'investissement 2022	+ 23 549,29 €
Report section investissement 2021	+ 42 097,89 €
Excédent d'investissement à reporter sur 2023	+ 65 647,18 €

Eléments significatifs :

Fonctionnement :

Dépenses :

- Diverses redevances d'assainissement (Tours Métropole,...) : 16 112€
- Redevance Agence de l'eau : 16 598 €
- Entretien station d'épuration : 15 103 €
- Dotations aux amortissements : 39 967 €
- Intérêts d'emprunts : 1 993 €
- Personnel affecté par la collectivité : 6 951 €

Recettes :

- Recettes Eau assainie (y compris taxes et redevances) : 161 239 €
- Travaux : 24 167 €
- Participation pour l'assainissement collectif : 11 250 €
- Quote-part de subvention d'investissement : 9 176 €

Investissement :

Dépenses :

- Remboursement en capital des emprunts : 7 242 €
- Amortissements des subventions perçues : 9 176 €

Recettes :

- Amortissements : 39 967 €

Madame Bernadette BONGRAND précise que nous n'avons pas reçu les factures d'assainissement 2022 de Tours Métropole Val de Loire.
Monsieur Jean-François CESSAC quitte la salle à 19h36.

Sous la présidence de Madame Bernadette BONGRAND, le Maire ayant quitté la salle au moment du vote conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, après présentation et examen, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve, le compte administratif 2022 du budget Assainissement de la Commune et arrête les comptes comme suit :

Investissement	Prévues	Réalisées	Reste à réaliser	Résultat de l'exercice
Dépenses	82 064,91	16 417,73		23 549,29
Recettes	82 064,91	39 967,02		
Fonctionnement	Prévues	Réalisées	Reste à réaliser	Résultat de l'exercice
Dépenses	387 570,11	131 428,02		74 403,67
Recettes	387 570,11	205 831,69		

Monsieur Jean-François CESSAC revient à 19h38.

2023 2703 018	Affectation des résultats du budget Assainissement de l'exercice 2022
---------------	---

Le Conseil Municipal est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-François CESSAC, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2022 conforme au compte de gestion.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, constatant que le compte administratif laisse apparaître un résultat global de 319 674,96 Euros sur le budget Assainissement de la commune, il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation selon les données suivantes :

	Résultat de clôture 2021	Part affectée à l'investissement (1068)	Mandats émis (dépenses 2022)	Titres émis (Recettes 2022)	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
Investissement	42 097,89	0,00	16 417,73	39 967,02	23 549,29	65 647,18
Fonctionnement	179 624,11	0,00	131 428,02	205 831,69	74 403,67	254 027,78
Total	221 722,00	0,00	147 845,75	245 798,71	97 952,96	319 674,96

Restes à réaliser d'investissement (RAR)		
Dépenses	Recettes	Solde
0,00	0,00	0,00

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022	
Résultat de clôture Investissement (article 001)	65 647,18
RAR Dépenses	0,00
RAR Recettes	0,00
Besoin de financement	65 647,18
Affectation (article 1068) Si besoin de financement > 0 , article 1068 = 0, sinon = besoin de financement	0,00
Reprise du solde de clôture en fonctionnement	254 027,78
Solde de clôture de fonctionnement (article 002) Si Besoin de financement >0, article 002 = solde de clôture de fonctionnement	254 027,78

Vu, l'approbation du compte administratif 2022,

Considérant, que le compte administratif 2022 fait apparaître :

- Un résultat (excédent) de la section d'investissement de : 65 647,18 €
- Un résultat (excédent) de la section de fonctionnement de : 254 027,78 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats 2022 du budget Assainissement de la commune de la façon suivante :

C/001 Excédent d'investissement reporté: 65 647,18 €
C/002 Excédent de fonctionnement reporté : 254 027,78 €

2023 2703 019	Approbation du compte de gestion du budget Panneaux Photovoltaïques – exercice 2022
---------------	---

Madame Bernadette BONGRAND, adjointe en charge des finances, donne lecture du rapport suivant :

Le comptable public est tenu d'établir et de transmettre le compte de gestion au plus tard le 1^{er} juin de l'exercice suivant, c'est-à-dire le document retraçant les opérations budgétaires en dépenses et en recettes réalisées au cours de l'exercice concerné.

Madame Bernadette BONGRAND présente au Conseil Municipal les résultats du compte de gestion de l'exercice 2022 établi par le comptable.

Rapprochement Compte de Gestion / Compte Administratif 2022 du budget panneaux photovoltaïques :

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

RESULTATS BRUTS 2022 :

FONCTIONNEMENT

Total des mandats (dépenses)	45 060,84 €
Total des titres (recettes)	52 913,41 €
Différence	7 852,57 €

INVESTISSEMENT

Total des mandats (dépenses)	8 377,29 €
Total des titres (recettes)	18 793,32 €
Différence	10 416,03 €

RESULTATS REPORTES 2021 (inscrits au budget 2022)

Fonctionnement	
002-Excédents	578,64 €
Investissement	
001-Solde d'exécution d'investissement (R)	63 562,40 €
1068-Excédents de fonctionnement capitalisés (R)	- €

RESULTAT CUMULE

Fonctionnement C = A + B	8 431,21 €
Investissement D = A' + B'	73 978,43 €

COMPTE DE GESTION 2022

Budget Panneaux	Résultat de clôture 2021	Part affectée à l'investissement (1068)	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
Investissement	63 562,40		10 416,03	73 978,43
Exploitation	578,64		7 852,57	8 431,21
	64 141,04	0,00	18 268,60	82 409,64

Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice 2022, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par Madame le comptable public,

Après s'être assuré que Madame le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant la concordance des écritures comptables de l'ordonnateur et du comptable, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le compte de gestion du budget Panneaux Photovoltaïques pour l'exercice 2022 qui s'établit comme suit :

Budget Panneaux	Résultat de clôture 2021	Part affectée à l'investissement (1068)	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
Investissement	63 562,40		10 416,03	73 978,43
Exploitation	578,64		7 852,57	8 431,21
	64 141,04	0,00	18 268,60	82 409,64

- **Déclare** que le Compte de Gestion du budget Panneaux Photovoltaïques dressé pour l'année 2022 par le Comptable public n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes
- **Invite** Monsieur le Maire à signer le Compte de Gestion 2022 du budget Panneaux Photovoltaïques

2023 2703 020	Approbation du compte administratif du budget Panneaux Photovoltaïques – exercice 2022
---------------	--

Madame Bernadette BONGRAND, adjointe en charges des finances, présente le compte administratif 2022. Il est strictement identique au compte de gestion précédemment adopté.

Elle expose le rapport suivant :

Le compte administratif du budget annexe des panneaux photovoltaïques de la commune de Larçay se présente en dépenses et recettes comme suit :

Pour la section de fonctionnement

Recettes	+ 52 913,41 €
Dépenses	- 45 060,84 €
Résultat de fonctionnement 2022	+ 7 852,57 €
Report section fonctionnement 2021	+ 578,64 €
Excédent de fonctionnement à reporter sur 2023	+ 8 431,21 €

Pour la section d'investissement

Recettes	+ 18 793,32 €
Dépenses	- 8 377,29 €
Résultat d'investissement 2022	+ 10 416,03 €
Report section investissement 2021	+ 63 562,40 €
Excédent d'investissement à reporter sur 2023	+ 73 978,43 €

Eléments significatifs :

Fonctionnement :

Dépenses :

- Entretien des panneaux : 2 500 €
- Reversement excédent au budget principal de la commune : 21 098,64 €
- Remboursement intérêts emprunt au budget communal : 34,85 €
- Personnel affecté par la collectivité : 1 876 €
- Dotations aux amortissements : 18 793 €

Recettes :

- Vente d'électricité : 52 913 €

Investissement :

Dépenses :

- Remboursement en capital des emprunts au budget communal : 8 377€

Recettes :

- Amortissements de l'affectation du coût des travaux transférés du budget communal : 18 793 €

Monsieur Jean-François CESSAC quitte la salle à 19h45.

Sous la présidence de Madame Bernadette BONGRAND, le Maire ayant quitté la salle au moment du vote conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, après présentation et examen, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve, le compte administratif 2022 du budget Panneaux Photovoltaïques de la Commune et arrête les comptes comme suit :

Investissement	Prévues	Réalisées	Reste à réaliser	Résultat de l'exercice
Dépenses	82 362,40	8 377,29		10 416,03
Recettes	82 362,40	18 793,32		
Fonctionnement	Prévues	Réalisées	Reste à réaliser	Résultat de l'exercice
Dépenses	45 578,64	45 060,84		7 852,57
Recettes	45 578,64	52 913,41		

Monsieur Jean-François CESSAC revient à 19h47.

2023 2703 021	Affectation des résultats du budget Panneaux Photovoltaïques de l'exercice 2022
---------------	---

Le Conseil Municipal est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-François CESSAC, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2022 conforme au compte de gestion.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, constatant que le compte administratif laisse apparaître un résultat global de 82 409,64 Euros sur le budget Panneaux Photovoltaïques de la commune, il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation selon les données suivantes :

	Résultat de clôture 2021	Part affectée à l'investissement (1068)	Mandats émis (dépenses 2022)	Titres émis (Recettes 2022)	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
Investissement	63 562,40	0,00	8 377,29	18 793,32	10 416,03	73 978,43
Fonctionnement	578,64	0,00	45 060,84	52 913,41	7 852,57	8 431,21
Total	64 141,04	0,00	53 438,13	71 706,73	18 268,60	82 409,64

Restes à réaliser d'investissement (RAR)		
Dépenses	Recettes	Solde
0,00	0,00	0,00

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022	
Résultat de clôture Investissement (article 001)	73 978,43
RAR Dépenses	0,00
RAR Recettes	0,00
Besoin de financement	73 978,43
Affectation (article 1068) Si besoin de financement > 0 , article 1068 = 0, sinon = besoin de financement	0,00
Reprise du solde de clôture en fonctionnement	8 431,21
Solde de clôture de fonctionnement (article 002) Si Besoin de financement >0, article 002 = solde de clôture de fonctionnement	8 431,21

Vu, l'approbation du compte administratif 2022,

Considérant, que le compte administratif 2022 fait apparaître :

- Un résultat (excédent) de la section d'investissement de : 73 978,43 €
- Un résultat (excédent) de la section de fonctionnement de : 8 431,21 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats 2022 du budget Panneaux Photovoltaïques de la commune de la façon suivante :

C/001 Excédent d'investissement reporté: 73 978,43 €

C/002 Excédent de fonctionnement reporté : 8 431,21 €

2023 2703 022	Vote des taux de la fiscalité directe locale - Fixation des taux d'imposition pour l'année 2023
---------------	---

Monsieur Jean-François CESSAC rappelle que dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale, la loi de finances pour 2020 a prévu une suppression progressive du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales et des compensations fiscales afférentes à partir de 2021. Ainsi, en 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.

En compensation de la suppression de la taxe d'habitation, les communes perçoivent la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties assortie d'un mécanisme de coefficient correcteur visant à leur garantir une compensation à l'euro près, neutralisant ainsi les situations de sur-compensation ou de sous-compensation.

Depuis le budget 2021, les communes doivent donc délibérer sur la base d'un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties égal à la somme du taux communal (27,67%) auquel s'ajoute le taux départemental existant en 2020 soit 16,48% pour l'Indre-et-Loire.

Par ailleurs, la loi de finances de 2020 avait posé le principe du gel du taux d'imposition de la taxe d'habitation fixé en 2019.

A compter de 2023, le taux de la taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Pour rappel, les taux d'imposition n'ont pas été augmentés depuis 2011, soit ci-dessous le détail des taux en 2022.

2022	
Taxe sur le Foncier Bâti	Taxe sur le Foncier Non Bâti
44,15%	48,83%

Monsieur Jean-François CESSAC propose au Conseil Municipal d'augmenter les taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Vu le Code Général des Impôts, et notamment ses articles 1636 B sexies, 1636 B septies et 1639 A,

Le Conseil Municipal, après en délibéré, à l'unanimité :

- Fixe le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'exercice 2023 à 45,15 %
- Fixe le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties pour l'exercice 2023 à 48,83%
- Fixe le taux de la taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale pour l'exercice 2023 à 18,31%

Le total du produit fiscal attendu s'élève à 1 190 000 € pour les contributions directes, y compris les compensations au titre de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

2023 2703 023	Amortissement des études versées en 2022 - Budget de la Commune
---------------	---

Madame Bernadette BONGRAND, adjointe en charge des finances, informe le Conseil Municipal que des études versées en 2022 (720 €) pour un montant total de 720 € (compte 2031) doivent être amorties sur une durée de cinq ans.

Madame Bernadette BONGRAND propose d'amortir sur cinq ans et à partir de l'exercice 2023 les études versées en 2022 pour un montant de 720 € (compte 28031) suivant le tableau ci-dessous :

**Amortissement sur 5 ans des études
versées en 2022**

Amortissement sur	Montant 2022
5 ans	720 €
2023	144,00 €
2024	144,00 €
2025	144,00 €
2026	144,00 €
2027	144,00 €
Total	720,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, l'amortissement des études versées en 2022 sur cinq ans à partir de l'exercice 2023, soit au titre de l'exercice 2023 :

Fonctionnement dépenses (Chapitre 042)

Article 6811 : **144,00 €**
Amortissement études traces aqueduc

Investissement recettes (Chapitre 040)

Article 28031 : **144,00 €**
Amortissement études traces aqueduc

2023 2703 024	Amortissement des fonds de concours éclairage public versés en 2022 - Budget de la Commune
---------------	--

Madame Bernadette BONGRAND, adjointe en charge des finances, informe le Conseil Municipal que des fonds de concours éclairage public (parking salle François Mitterrand pour un montant de 7641,75€ et terrain de tennis pour un montant de 9 251,01€) versés en 2022 pour un montant total de 16 892,76 € (compte 2041512/101) doivent être amortis sur une durée minimale de dix ans et de quinze ans maximum lorsque le bénéficiaire est un organisme public.

Madame Bernadette BONGRAND propose d'amortir sur dix ans et à partir de l'exercice 2023 les fonds de concours éclairage public versés en 2022 pour un montant de 16 892,76 € (compte 28041512) suivant le tableau ci-dessous :

**Amortissement sur 10 ans (mais maximum 15 ans)
des fonds de concours éclairage public versé en 2022**

Amortissement sur 10 ans	Montant 2022 7 641,75 €	Montant 2022 9 251,01 €	Montant 2022 16 892,76 €
2023	764,18 €	925,10 €	1 689,28 €
2024	764,18 €	925,10 €	1 689,28 €
2025	764,18 €	925,10 €	1 689,28 €
2026	764,18 €	925,10 €	1 689,28 €
2027	764,18 €	925,10 €	1 689,28 €
2028	764,18 €	925,10 €	1 689,28 €
2029	764,18 €	925,10 €	1 689,28 €
2030	764,18 €	925,10 €	1 689,28 €
2031	764,18 €	925,10 €	1 689,28 €
2032	764,13 €	925,11 €	1 689,24 €
Total	7 641,75 €	9 251,01 €	16 892,76 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, l'amortissement des fonds de concours éclairage public versé en 2022 sur dix ans à partir de l'exercice 2023, soit au titre de l'exercice 2023 :

Fonctionnement dépenses (Chapitre 042)

Article 6811 : Amortissement du fonds de concours éclairage public versé en 2022 :
1 689,28 €

Investissement recettes (Chapitre 040)

Article 28041512 : Amortissement du fonds de concours éclairage public versé en 2022 :

1 689,28 €

2023 2703 025	Amortissement des subventions d'équipement versées en 2022 (subventions aides achats vélos aux particuliers) - Budget de la Commune
---------------	---

Madame Bernadette BONGRAND, adjointe en charge des finances, informe le conseil municipal que des subventions d'équipement versées en 2022 pour un montant total de 2 689€ (compte 20421) doivent être amorties sur une durée de un an à cinq maximum lorsque le bénéficiaire est une personne de droit privé.

Madame Bernadette BONGRAND propose d'amortir sur un an et sur l'exercice 2023 les subventions d'équipement versées en 2022 pour un montant de 2 689 € (compte 280421).

Fonctionnement dépenses (Chapitre 042)

Article 6811 : Amortissement des subventions d'équipement versées en 2022 : **2 689 €**

Investissement recettes (Chapitre 040)

Article 280421 : Amortissement des subventions d'équipement versées en 2022 :
2 689 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, l'amortissement des subventions d'équipement versées en 2022 sur un an et sur l'exercice 2023.

2023 2703 026	Amortissement d'une étude versée en 2022 - Budget de l'Eau
---------------	--

Madame Bernadette BONGRAND, adjointe en charge des finances, informe le Conseil Municipal qu'une étude versée en 2022 pour un montant de 1 230,00 € (compte 2031) doit être amortie sur une durée de cinq ans.

Madame Bernadette BONGRAND propose d'amortir sur cinq ans et à partir de l'exercice 2023 l'étude versée en 2022 pour un montant de 1 230,00 € (compte 28031) suivant le tableau ci-dessous :

**Amortissement sur 5 ans
de l'étude versée en 2022**

Amortissement sur 5 ans	Montant 2022 1 230,00 €
2023	246,00 €
2024	246,00 €
2025	246,00 €
2026	246,00 €
2027	246,00 €
Total	1 230,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, l'amortissement de l'étude versée en 2022 sur cinq ans à partir de l'exercice 2023, soit au titre de l'exercice 2023 :

Fonctionnement dépenses (Chapitre 042)

Article 6811 :

Amortissement étude mise en place de débitmètres de sectorisation versée en 2022 :
246,00 €

Investissement recettes (Chapitre 040)

Article 28031 :

Amortissement étude mise en place de débitmètres de sectorisation versée en 2022 :
246,00 €

2023 2703 027	Amortissement d'achat de matériel en 2021 - Budget Panneaux Photovoltaïques
---------------	--

Madame Bernadette BONGRAND, adjointe en charge des finances, informe le Conseil Municipal qu'un panneau (3250 €) et un onduleur (1800€) ont été changés en 2021 pour un montant de 5 050,00 € (compte 2153) et doivent être amortis sur une durée de vingt ans.

Madame Bernadette BONGRAND propose d'amortir sur vingt ans et à partir de l'exercice 2023 suivant le tableau ci-dessous :

**Amortissement sur 20 ans
de l'achat en 2021**

Amortissement sur 20 ans	Montant 2021 5 050,00 €
2023	252,50 €
2024	252,50 €
2025	252,50 €
2026	252,50 €
2027	252,50 €
2028	252,50 €
2029	252,50 €
2030	252,50 €
2031	252,50 €
2032	252,50 €
2033	252,50 €
2034	252,50 €
2035	252,50 €
2036	252,50 €
2037	252,50 €
2038	252,50 €
2039	252,50 €
2040	252,50 €
2041	252,50 €
2042	252,50 €
Total	5 050,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, l'amortissement de l'achat de matériel en 2021 sur vingt ans à partir de l'exercice 2023, soit au titre de l'exercice 2023 :

Fonctionnement dépenses (Chapitre 042)

Article 6811 :
Amortissement panneau et onduleur : **252,50 €**

Investissement recettes (Chapitre 040)

Article 28153 :
Amortissement panneau et onduleur : **252,50 €**

2023 2703 028	Vote du budget primitif 2023 – Budget Principal
---------------	---

Madame Bernadette BONGRAND, adjointe en charge des finances, informe le Conseil Municipal que selon les articles L.1612-1 et L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget doit être voté avant le 15 avril ou le 30 avril les années de renouvellement des assemblées délibérantes.

La commune vote son budget en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2022 après approbation du compte administratif 2022 et de l'affectation des résultats.

Madame Bernadette BONGRAND précise que le Budget Primitif 2023 est établi sur les principes identiques à ceux de 2022, à savoir :

- un fonctionnement optimisé des services (Fonds de roulement de 1 186 964 € en 2022 contre 1 162 425 € en 2021),
- un ajustement des dépenses au plus près des besoins réels et des réalisations précédentes,
- une mise en œuvre du programme d'investissement (Ludothèque, rénovation de la rue Paul-Louis Courier ,de la rue des Caves à goûter, du carrefour de la Rue de la Croix...),

Globalement, le budget primitif 2023 reste identique au compte administratif 2022 : 2 173 852 € (hors reversement de l'excédent du budget « Panneaux photovoltaïques » s'élevant à 30 226 €) sont prévus en 2023, alors que 2 133 062 € ont été réalisés en 2022, hors reversement de l'excédent du budget « Panneaux photovoltaïques » d'un montant de 21 099 €.

Le budget principal 2023 de la commune de LARÇAY s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

➤ **Pour la section de fonctionnement**

Recettes	=	+ 2 187 032,11 €
Reversement excédent budget Panneaux Photovoltaïques 2023		+ 30 226,21 €
Dépenses	=	- 2 050 969,14 €
Dépenses pour équilibrage du budget		- 1 050 523,94 €
Dépenses imprévues		- 150 500,00 €
<i>Sous total = Résultat fonctionnement 2023</i>	=	-1 039 734,76 €
Report excédent fonctionnement 2022	=	+1 132 197,76 €
Virement à la section d'investissement 2023	=	- 97 463,00 €
Résultat de fonctionnement 2023	=	0,00 €

➤ **Pour la section d'investissement**

Recettes (hors RAR 2022)	=	+ 764 817,00 €
Dépenses (hors RAR 2022)	=	- 862 280,00 €
<i>Sous total = Résultat investissement 2023</i>	=	- 97 463,00 €
Virement de la section de fonctionnement 2023	=	+ 97 463,00 €
Résultat d'investissement 2023	=	0,00 €

Détail du chapitre 73 – Recettes fiscales :

	2020	2021	2022	2023 Prévisionnel
Total recettes fiscales	1 308 868	1 375 627	1 439 214	1 529 373
Croissance annuelle		5,10%	4,62%	6,26%
Contributions directes	1 019 451	1 035 474	1 096 270	1 190 000
Autres impôts locaux	1 353	2 536	1 138	500
Attribution de compensation	193 746	190 747	189 432	195 521
Droits de mutation	0	43 604	58 548	45 000
Taxe sur les pylônes électriques	88 939	90 969	93 338	97 912
Taxes locales sur la publicité	822	389	488	440
Taxe sur terrains devenus constructibles	4 557	11 908		

Synthèse des recettes de fonctionnement sans opérations d'ordre

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023
Total recettes fonctionnement	2 000 299	2 047 045	2 154 161	2 204 078
Croissance annuelle		2,34%	5,23%	2,32%
013 - Atténuations de charges (Remboursement SS)	78 248	79 514	59 272	20 000
70 - Produits de services	137 110	139 357	170 316	179 250
73 - Impôts et taxes	1 308 868	1 375 627	1 439 214	1 529 373
74 - Dotations et participations	389 335	368 706	393 733	384 195
75 - Autres produits de gestion courante dont	72 506	73 765	75 424	85 231
Reversement budget panneaux	25 940	28 000	21 099	30 226
76 - Produits financiers	43	1	36	50
77 - Produits exceptionnels	14 089	9 296	16 065	1 600
78 - Reprises de provisions	100	779	101	4 379

Synthèse des dépenses de fonctionnement

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023
Total dépenses fonctionnement	1 581 875	1 634 080	1 644 811	2 009 339
Croissance annuelle		3,30%	0,66%	22,16%
011 - Charges à caractère général	470 350	494 706	509 778	689 964
012 - Charges de personnel	930 177	935 949	936 192	1 120 240
65 - Autres charges de gestion courante	155 120	179 773	173 660	162 935
66 - Charges financières	24 335	21 257	19 727	32 900
67 - Charges exceptionnelles	1 114	2 294	1 075	1 300
68 - Dotations provisions	779	101	4 379	2 000

Dépenses d'équipement	BP 2023	
	Dépenses	Recettes
Opération 101 - Voirie Travaux carrefour Rue de la Croix	232 250,00	243 092,00
Opération 103 - Bâtiments Etudes rénovation énergétique des bâtiments Travaux Ad'AP	34 400,00	0,00
Opération 107 - Urbanisme Achat terrain centre commercial	166 500,00	0,00
Opération 108 - Sports Travaux Ad'AP	95 760,00	0,00
Opération 111 - Mairie Matériel informatique	8 700,00	0,00
Opération 112 - Ecoles Vidéoprojecteurs Travaux Ad'AP	7 900,00	0,00
Opération 116 - Local technique Matériel sécuritaire pour véhicules	3 500,00	0,00
Opération 118 - Gymnase Roger Couderc Travaux Ad'AP	26 160,00	0,00
Opération 121 - Environnement Divers matériels	15 750,00	0,00
Opération 123 - Salle François Mitterrand Rénovation chaufferie Travaux Ad'AP	12 000,00	0,00
Opération 125 - Ludothèque Finitions de la création Jeux	13 200,00	0,00
Opération 126 - Salle Les Caudalies Travaux d'aménagement	77 000,00	0,00
Opération 127 - Salle Denis BRISSON Finitions de l'aménagement Insonorisation	9 100,00	0,00
TOTAL NOUVEAUX PROJETS	702 220,00	243 092,00

Les investissements prévus sont les suivants :

Monsieur Jean-François CESSAC précise que la rénovation de la rue de la Bergerie n'a pas été intégrée au budget 2023 afin de ne pas le pénaliser. Nous allons terminer l'étude et ensuite nous le mettrons au budget.

Un prêt de 276 000 € est prévu dont 76 000 € auprès de la CAF à taux 0.

Monsieur Michel DESHOULIERES demande quel est le taux pour les 200 000 €.

Madame Bernadette BONGRAND que le taux est actuellement autour de 3,25%.

L'équilibre par section du budget primitif 2023 s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	1 851 397,15	1 851 397,15
Fonctionnement	3 349 456,08	3 349 456,08

Après présentation et examen, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif 2023 de la Commune présenté.

2023 2703 029	Vote du budget primitif 2023 – Budget Eau
---------------	---

Madame Bernadette BONGRAND, adjointe en charge des finances, informe le Conseil Municipal que selon les articles L.1612-1 et L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget doit être voté avant le 15 avril ou le 30 avril les années de renouvellement des assemblées délibérantes.

La commune vote son budget en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2022 après approbation du compte administratif 2022 et de l'affectation des résultats.

Le budget primitif annexe de l'eau de la commune de Larçay s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Pour la section de fonctionnement

Recettes	+ 242 569,00 €
Dépenses	- 228 605,00 €
Dépenses pour équilibrer	- 239 703,12 €
Dépenses imprévues	- 12 500,00 €
Sous-total	- 238 239,12 €
Virement à la section d'investissement	- 22 158,51 €
Report section fonctionnement 2022	+ 260 397,63 €
Résultat net	0,00 €

Pour la section d'investissement

Recettes	+ 94 685,00 €
Dépenses	- 170 635,00 €
Sous-total	- 75 950,00 €
Virement de la section de fonctionnement	+ 22 158,51 €
Report section investissement 2022	+ 53 791,49 €
Résultat net	0,00 €

Eléments significatifs :

Capital restant dû sur emprunts au 1er janvier 2023 : 97 520 €

Investissement :

Dépenses :

- Remplacement systématique des compteurs à eau : 5 000 €
- 3 Bornes incendie : 14 500 €
- Canalisation Ferme des Brosses – Rue de la Braquerie : 50 000 €
- Travaux : débitmètres : 66 700 €
- Amortissements des subventions perçues : 6 635 €
- Remboursement en capital des emprunts : 14 000 €
- Travaux en régie : 5 000 €

Recettes :

- FCTVA : 1 200 €
- Subvention Agence de l'Eau pour les débitmètres : 36 000 €
- Dotation aux Amortissements : 57 485 €

L'équilibre par section du budget primitif 2023 de l'Eau s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	170 635,00	170 635,00
Fonctionnement	502 966,63	502 966,63

Après présentation et examen, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif 2023 de l'Eau présenté.

2023 2703 030	Vote du budget primitif 2023 – Budget Assainissement
---------------	--

Madame Bernadette BONGRAND, adjointe en charge des finances, informe le Conseil Municipal que selon les articles L.1612-1 et L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget doit être voté avant le 15 avril ou le 30 avril les années de renouvellement des assemblées délibérantes.

La commune vote son budget en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2022 après approbation du compte administratif 2022 et de l'affectation des résultats.

Le budget primitif annexe de l'assainissement de la commune de Larçay s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Pour la section de fonctionnement

Recettes	+ 224 936,50 €
Dépenses	- 268 395,00 €
Sous-total	- 43 458,50 €
Report section fonctionnement 2022	+ 254 027,78 €
Dépenses imprévues	- 17 000,00 €
Dépenses pour équilibrer	- 193 569,28 €
Résultat net	0,00 €

Pour la section d'investissement

Recettes	+ 40 085,00 €
Dépenses	- 61 776,50 €
Sous-total	- 21 691,50 €
Report section d'investissement 2022	+ 65 647,18 €
Dépenses pour équilibrer	- 43 955,68 €
Résultat net	0,00 €

Eléments significatifs :

Capital restant dû sur emprunts au 1^{er} janvier 2023 : 39 250 €

Investissement :

Dépenses :

- Travaux divers : 15 000 €
- Etudes pour la réhabilitation poste de relèvement : 30 000 €
- Remboursement en capital des emprunts : 7 600 €
- Amortissements des subventions perçues : 9 176 €

Recettes :

- Dotations aux amortissements : 40 085 €

L'équilibre par section du budget primitif 2023 de l'Assainissement s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	105 732,18	105 732,18
Fonctionnement	478 964,28	478 964,28

Après présentation et examen, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif 2023 de l'Assainissement présenté.

2023 2703 031	Vote du budget primitif 2023 – Budget Panneaux Photovoltaïques
---------------	--

Madame Bernadette BONGRAND, adjointe en charge des finances, informe le Conseil Municipal que selon les articles L.1612-1 et L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget doit être voté avant le 15 avril ou le 30 avril les années de renouvellement des assemblées délibérantes.

La commune vote son budget en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2022 après approbation du compte administratif 2022 et de l'affectation des résultats.

Le budget primitif annexe des panneaux photovoltaïques de la commune de Larçay s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Pour la section de fonctionnement

Recettes	+ 50 000,00 €
Dépenses	- 28 205,00 €
Reversement au budget principal de la commune	- 30 226,21 €
Report section fonctionnement 2022	+ 8 431,21 €
Résultat net	0,00 €

Pour la section d'investissement

Recettes	+ 19 050,00 €
Dépenses	- 19 315,00 €
Travaux pour équilibrer	- 73 713,43 €
Report section investissement 2022	+ 73 978,43 €
Résultat net	0,00 €

Eléments significatifs :

Fonctionnement :

Dépenses :

- Entretien des panneaux : 2 500,00 €
- Personnel affecté par la collectivité : 2 000 €
- Remboursement intérêts emprunt au budget communal : 3 000 €
- Reversement excédent sur le budget principal : 30 226 €
- Dotations aux amortissements : 19 050,00 €

Recettes :

- Vente d'électricité : 50 000,00 €

Investissement :

Dépenses :

- Installation télésurveillance : 3 350 €
- Achat d'un onduleur : 2 000 €

- Remboursement du capital des emprunts : 13 965,00 €

Recettes :

- Amortissements : 19 050,00 €

L'équilibre par section du budget primitif 2023 des Panneaux Photovoltaïques s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	93 028,43	93 028,43
Fonctionnement	58 431,21	58 431,21

Après présentation et examen, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif 2023 des Panneaux Photovoltaïques présenté.

2023 2703 032	Bilan des acquisitions 2022
---------------	-----------------------------

Monsieur Jean-François CESSAC présente le bilan des acquisitions intervenues en 2022, conformément à l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ACQUISITIONS						
ADRESSE	REFERENCE CADASTRALE	SURFACE	NATURE DU BIEN	VENDEUR	DELIBERATION	PRIX TTC
Les Grandes Brosses	ZE5	6100 m²	Terrain	Mme MOLINERI Pierrette	N° 2020 1512 082 Du 15/12/2020	2600 € Le 24/02/2022
TOTAL						2 600 €

Après présentation et examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le bilan des acquisitions foncières réalisées en 2022, conformément à l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire lève la séance à 20h45.

Liste récapitulative :

2023 2703 010	Approbation du compte de gestion du budget Principal – exercice 2022
2023 2703 011	Approbation du compte administratif du budget Principal – exercice 2022
2023 2703 012	Affectation des résultats du budget principal de l'exercice 2022
2023 2703 013	Approbation du compte de gestion du budget Eau – exercice 2022
2023 2703 014	Approbation du compte administratif du budget Eau – exercice 2022
2023 2703 015	Affectation des résultats du budget Eau de l'exercice 2022
2023 2703 016	Approbation du compte de gestion du budget Assainissement – exercice 2022
2023 2703 017	Approbation du compte administratif du budget Assainissement – exercice 2022
2023 2703 018	Affectation des résultats du budget Assainissement de l'exercice 2022
2023 2703 019	Approbation du compte de gestion du budget Panneaux Photovoltaïques – exercice 2022
2023 2703 020	Approbation du compte administratif du budget Panneaux Photovoltaïques – exercice 2022
2023 2703 021	Affectation des résultats du budget Panneaux Photovoltaïques de l'exercice 2022
2023 2703 022	Vote des taux de la fiscalité directe locale - Fixation des taux d'imposition pour l'année 2023
2023 2703 023	Amortissement des études versées en 2022 - Budget de la Commune
2023 2703 024	Amortissement des fonds de concours éclairage public versés en 2022 - Budget de la Commune
2023 2703 025	Amortissement des subventions d'équipement versées en 2022 (subventions aides achats vélos aux particuliers) - Budget de la Commune
2023 2703 026	Amortissement d'une étude versée en 2022 - Budget de l'Eau

- 2023 2703 027 Amortissement d'achat de matériel en 2021 - Budget Panneaux
Photovoltaïques
- 2023 2703 028 Vote du budget primitif 2023 – Budget Principal
- 2023 2703 029 Vote du budget primitif 2023 – Budget Eau
- 2023 2703 030 Vote du budget primitif 2023 – Budget Assainissement
- 2023 2703 031 Vote du budget primitif 2023 – Budget Panneaux
Photovoltaïques
- 2023 2703 032 Bilan des acquisitions 2022

Le Maire



Jean-François CESSAC



Le secrétaire de séance,



Jean-Marie RENAUDEAU



